



Bulletin d'information 2020

Déclaration sur l'importance des MPME en période de COVID-19

Distribuée le 26 mai 2020*

“Nous notons l'impact négatif important que la pandémie de COVID-19 a eu sur les citoyens et les entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), de nos économies, quel que soit leur niveau de développement. Nous reconnaissons que pour surmonter cette crise sanitaire et ce choc économique d'ampleur mondiale, il faut une réponse mondiale coordonnée afin de stabiliser nos économies et d'aider les MPME affectées pendant cette période difficile.

À cet égard, nous saluons les mesures prises par de nombreux Membres de l'OMC pour remédier aux difficultés immédiates rencontrées par les travailleurs et les entreprises, en particulier les MPME, en ces temps difficiles.

Nous continuerons de suivre attentivement toute évolution de la situation concernant les MPME. Dans les cas où cela sera nécessaire, nous prendrons d'autres mesures pour aider les MPME à participer au commerce international et faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement restent ouvertes et connectées. En coopération avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, nous étudierons des solutions et partagerons les bonnes pratiques pour faciliter les échanges, accélérer les efforts visant la numérisation du commerce, y compris l'accès aux outils numériques, et améliorer l'accès des MPME au financement du commerce et aux renseignements liés au commerce au moyen de plates-formes en ligne.

Nous réaffirmons notre soutien au rôle central de l'OMC dans le commerce international. Nous continuerons de travailler ensemble pour créer un environnement commercial libre, équitable, prévisible et stable et maintenir nos marchés ouverts pour favoriser la reprise mondiale. Nous invitons le Secrétariat de l'OMC à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres organisations internationales pour faciliter la participation des MPME au commerce international.

Il est clair que la fourniture en temps voulu de renseignements précis sur les mesures commerciales liées à la COVID-19 réduit l'incertitude et permet aux MPME de prendre des décisions éclairées. Nous encourageons donc les Membres à continuer d'informer l'OMC de toutes les mesures commerciales liées à la COVID-19 qu'ils mettent en œuvre et de lui communiquer dès que possible des renseignements actualisés à cet égard afin de garantir la transparence et la prévisibilité.”

Ce bulletin d'information fournit des renseignements sur les activités du Groupe de travail informel de l'OMC et des informations connexes pertinentes concernant la participation des MPME au commerce international. Cette édition comprend:

- un rapport de situation sur les activités ordinaires du Groupe de travail informel
- des renseignements sur les mesures prises par le Groupe de travail informel en réponse à la pandémie de COVID-19

Activités récentes

- 1^{er} juillet, 14 heures à 16 heures – Soutenir la résilience des petites entreprises grâce aux outils numériques
- 26 juin, 10 heures à 12 heures – Les MPME et la COVID-19
- 18 juin, 15 heures à 16h30 – Commerce sans papier
- 17 juin, 16 heures à 17h30 – Services de règlement transfrontières

Les résumés et enregistrement de ces réunions sont disponibles sur le site internet de l'OMC [Petites entreprises et Commerce](#)

* Les délégations coauteurs de la déclaration sont notamment les suivantes: Afghanistan; Albanie; Arabie saoudite, royaume d'; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Côte d'Ivoire; El Salvador; Équateur; Fédération de Russie; Guatemala; Guyana; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Macédoine du Nord; Malaisie; Maldives; Mexique; Moldova, République de; Mongolie; Monténégro; Myanmar; Norvège; Nouvelle-Zélande; Paraguay; Philippines; Qatar; République démocratique populaire lao; Royaume-Uni; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Thaïlande; Turquie; Ukraine; Union européenne; Uruguay; Vanuatu; et Viet Nam. La déclaration est reprise du document WT/GC/215/Rev.1.

RAPPORT DE SITUATION SUR LES ACTIVITÉS ORDINAIRES DU GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de travail informel a œuvré activement à l'élaboration d'un ensemble de textes ministériels pour présentation à la douzième Conférence ministérielle, qui aurait initialement dû se tenir du 8 au 10 juin 2020 à Nour-Soultan (Kazakhstan). Même si la Conférence ministérielle a été repoussée en raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe de travail informel a poursuivi ses discussions en vue de parachever cet ensemble de textes dans un avenir proche (date à annoncer).

Le Groupe de travail informel examine actuellement sept propositions visant à soutenir la participation des MPME au commerce international. Ces propositions ont pour but de faciliter l'accès des MPME aux renseignements sur les marchés et la réglementation, aux possibilités de développement des compétences et au financement du commerce, ainsi que de promouvoir la prise en compte de la perspective des MPME dans l'élaboration des règles nationales. Au cœur de ces propositions figure le partage de bonnes pratiques, que le Groupe de travail informel cherche à promouvoir activement. La portée et le libellé précis des propositions présentées ci-après doivent encore être finalisés. L'ordre dans lequel apparaissent les propositions n'implique aucun jugement de valeur quant à leur importance.

“Il est essentiel, afin d'accroître la participation des MPME au commerce international, de disposer de renseignements sur les bonnes pratiques; cela permettra aux MPME de gagner un temps considérable et de s'épargner beaucoup d'efforts. Le partage de renseignements sur les meilleures pratiques, les expériences des Membres et les politiques, entre autres, sera très utile, non seulement pour les MPME, mais aussi pour les responsables politiques”. — Lee Dongwook, diplomate, Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

◆ Soutenir une contribution active au succès et à la mise en œuvre effective et rapide du Service d'assistance pour le commerce mondial



“La Déclaration sur l'accès à l'information améliore la transparence et l'accès aux renseignements relatifs au commerce comme moyen de promouvoir la participation des MPME au commerce international. Le Service d'assistance pour le commerce mondial (Global Trade Helpdesk - GTH) est un outil puissant répondant à la demande des MPME qui souhaitent disposer de plus d'informations sur les échanges commerciaux et les marchés. La Déclaration sur l'accès à l'information encourage les Membres à fournir des renseignements pertinents au moyen d'un questionnaire dans le but d'améliorer la qualité et la couverture du GTH” — Laura Gauer, diplomate, Mission permanente de la Suisse auprès de l'OMC.

Le [GTH](#) est une plate-forme en ligne destinée à simplifier la recherche de nouveaux marchés pour les entreprises, en particulier les MPME, en regroupant les renseignements commerciaux et économiques en un seul et même portail en ligne. Le GTH a été lancé conjointement par le Centre du commerce international (ITC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OMC lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires en décembre 2017.

L'accès à l'information est systématiquement évoqué comme une difficulté majeure par les MPME désireuses de faire du commerce. Le Rapport sur le commerce mondial 2016 a montré qu'un des principaux obstacles rencontrés par ces entreprises était le manque de renseignements disponibles concernant le fonctionnement des marchés étrangers. Le GTH permet aux utilisateurs de réaliser une analyse des renseignements sur les échanges commerciaux et les marchés en comparant la demande pour les produits entre différents marchés, en s'informant sur les droits de douane et les autres conditions d'accès aux marchés, en se familiarisant avec les procédures d'exportation nationales et en accédant à tout renseignement pertinent sur la réglementation concernant certaines marchandises. La proposition encourage les Membres à fournir des renseignements pertinents au moyen d'un questionnaire dans le but d'améliorer la qualité et la couverture du GTH.

◆ **Élaborer une nouvelle plate-forme en ligne proposant des liens vers des outils existants pour les MPME et les responsables politiques**

L'accès aux renseignements sur les marchés et le renforcement des capacités liées au commerce sont essentiels pour que les MPME puissent tirer parti des possibilités commerciales. Il existe de nombreux outils d'analyse des marchés et possibilités de formation, mais ces ressources ne sont pas centralisées et pas toujours faciles à identifier. La nouvelle plate-forme en ligne proposée serait une plate-forme approuvée qui regrouperait ces outils et possibilités de formation. En outre, elle mettrait à disposition des responsables politiques des études et renseignements pertinents sur les meilleures pratiques concernant les moyens de soutenir les MPME intéressées par le commerce international.

“Reconnaissant que le commerce international est une opportunité pour la croissance économique des MPME, cette plate-forme vise à offrir à ces entreprises les outils et les ressources qui leur permettraient d'améliorer les compétences nécessaires à la participation aux marchés internationaux” — Alicia Goujon, diplomate, Mission permanente du Mexique auprès de l'OMC.

◆ **Faciliter l'accès des MPME au financement du commerce**

Un des principaux obstacles à la participation des MPME au commerce international réside dans les difficultés que ces entreprises rencontrent dans l'accès à des solutions financières pour participer au commerce international, difficultés qui sont aggravées par la crise actuelle. Au-delà du déficit de financement du commerce bien connu qui touche les MPME, qui s'élèverait, selon les estimations de la Banque asiatique de développement (BASD), à 1 500 milliards de dollars EU par an, plusieurs problèmes entravent la participation des MPME au commerce international, tels que les restrictions relatives aux paiements transfrontières. La proposition invite les Membres à œuvrer activement au sein des instances compétentes, telles que le Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances et le Groupe de travail informel sur les MPME, afin de partager des bonnes pratiques et des renseignements sur les activités d'assistance technique pertinentes et de déterminer comment faciliter l'accès des MPME aux solutions financières afin qu'elles puissent prendre part au commerce international.

La proposition fait aussi référence à l'identification des entreprises comme un des outils permettant de faciliter la participation des MPME au commerce international. Elle invite également le Secrétariat de l'OMC à organiser, avec le soutien des organisations internationales compétentes, des séances d'information sur des questions pertinentes, telles que l'identifiant d'entité juridique mondial (LEI). La proposition salue les initiatives internationales visant à faciliter l'adoption d'un système d'identification mondial des entreprises, tel que l'identifiant d'entité juridique mondial, et encourage les Membres de l'OMC à apporter leur concours à ces initiatives.

Enfin, elle appelle l'attention sur l'importance de la numérisation afin de faciliter l'accès des MPME à des solutions financières qui leur permettraient de prendre part au commerce international.

“L'accès au financement, en particulier au financement du commerce, est un obstacle majeur à la participation des MPME au commerce international, notamment pour les entreprises situées dans des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). Notre proposition vise à attirer l'attention des gouvernements et de la communauté internationale sur cette question importante, et à les encourager à examiner des solutions adaptées et durables dans le cadre d'une coopération multidimensionnelle, soutenue par l'OMC et des institutions financières régionales et internationales” — Marc Loba Mobio, diplomate, Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'OMC

Le système d'identifiant d'entité juridique mondial (LEI), créé en 2011 à la demande du G-20, fournit un numéro d'identification unique de 20 chiffres pour les entités juridiques participant à des transactions financières partout dans le monde. Chaque LEI contient des renseignements sur les entreprises qui permettent de répondre aux questions "qui est qui", "qui possède qui" et, bientôt, "qui possède quoi". Le LEI permet de combler les lacunes dans les renseignements sur la solvabilité des MPME, qui avaient jusqu'à présent empêché ces entreprises d'obtenir un financement du commerce. Grâce au LEI, il est plus facile et plus rapide d'intervenir dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. M. Steven Beck, Directeur du Programme de financement du commerce de la BASD, s'est adressé au Groupe de travail informel à ce sujet en février 2020. Lors de son intervention, il a expliqué comment le LEI pouvait contribuer à améliorer l'accès des MPME au financement du commerce. Deux publications de la BASD sur le LEI sont disponibles en ligne, [une](#) soulignant la contribution de ce système au commerce et [l'autre](#) présentant les obstacles rencontrés par les entreprises désireuses d'obtenir un LEI.

Au premier trimestre de 2019, 1,3 million d'entreprises dans 224 juridictions avaient obtenu un LEI. La Chambre de commerce internationale (ICC) a récemment établi un groupe de travail sur l'adoption du LEI à grande échelle pour promouvoir l'utilisation de cet outil. M. Beck a encouragé les Membres de l'OMC à envisager sérieusement de promouvoir le LEI comme un outil pouvant être porteur de changement afin d'assurer un plus grand soutien aux MPME.

◆ **Promouvoir des procédures réglementaires nationales relatives au commerce pouvant être bénéfiques pour les MPME**

Les modifications apportées au cadre réglementaire dans le domaine du commerce sont souvent difficiles à comprendre et à respecter, en particulier pour les MPME. Elles peuvent de fait priver ces entreprises des avantages découlant d'une participation au commerce international. Les Accords de l'OMC comprennent des règles sur la consultation des parties prenantes pendant le processus d'élaboration de la réglementation mais ne font pas explicitement référence aux MPME. La prise en compte des besoins spécifiques de ces entreprises en ce qui concerne l'élaboration de la réglementation nationale peut réduire les difficultés qu'ont les MPME à se mettre en conformité avec les règles et favoriser leur participation au commerce international. La proposition encourage les Membres à adopter des procédures réglementaires nationales qui pourraient être bénéfiques pour les MPME, notamment en évaluant l'incidence des nouvelles règles sur ces entreprises et en ménageant à celles-ci des possibilités adéquates de présenter des observations au sujet des nouvelles prescriptions réglementaires et de s'y adapter.

"Il serait possible de remédier aux obstacles réglementaires rencontrés par les MPME en faisant participer ces entreprises aux discussions concernant les nouvelles prescriptions réglementaires et à leur adoption. La recommandation contient les meilleures pratiques identifiées par le Groupe de travail informel qui rendent possible et facilitent une participation active des MPME au processus d'élaboration des règles nationales, et qui aident ces entreprises à surmonter les obstacles réglementaires dans le domaine du commerce" — Dmitry Tonkov, conseiller, Mission permanente de la Russie auprès de l'OMC.

◆ **Communiquer des renseignements sur les MPME dans le cadre des examens de la politique commerciale de l'OMC**

La transparence des politiques relatives aux MPME peut aider à identifier les bonnes pratiques afin de remédier aux difficultés rencontrées par ces entreprises dans leur participation au commerce international. La proposition recommande que tous les Membres de l'OMC fournissent à titre volontaire des renseignements sur les MPME lors de leur examen de la politique commerciale, dans la mesure où ceux-ci sont disponibles. Elle invite en outre le Secrétariat de l'OMC à consigner ces renseignements dans une base de données.

"Les examens de la politique commerciale sont l'occasion parfaite pour chaque Membre de l'OMC de fournir à titre volontaire des renseignements sur les MPME situées sur son territoire. Ce faisant, chaque Membre contribue à élargir la base de connaissances sur les MPME à l'OMC et à éclairer les analyses et les discussions du Groupe de travail informel sur les MPME et de tous les Conseils et Comités de l'OMC. Cela permet d'appuyer notre objectif commun d'établir un programme de travail formel sur les MPME à l'OMC" — Christopher O'Toole, diplomate, Mission permanente du Canada auprès de l'OMC.

◆ **Consulter les MPME lors de l'élaboration de mesures de facilitation des échanges et partager des expériences concernant la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges**

"L'AFE a représenté un grand pas en avant. Apporter un meilleur soutien aux MPME grâce à la mise en œuvre de cet accord revêt une importance primordiale pour le Groupe de travail informel. Notre démarche ne prône pas la modification de l'AFE, mais vise plutôt à étudier les bonnes pratiques, à dialoguer avec le secteur privé sur l'élaboration de mesures de facilitation des échanges et à formuler d'éventuelles recommandations qui pourraient contribuer à promouvoir une mise en œuvre de l'Accord qui soit favorable aux MPME, afin que les dispositions de l'AFE soient appliquées par les Membres de l'OMC d'une manière qui tienne compte des besoins de ces entreprises." — Mauro Bruno, diplomate, Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'OMC.

La lourdeur des formalités douanières est une difficulté majeure que rencontrent les MPME. Le Rapport sur le commerce mondial 2016 a montré que le poids des formalités douanières et administratives était un des principaux obstacles rencontrés par les MPME désireuses de faire du commerce. Reconnaisant que les avantages de l'application de l'AFE, entré en vigueur en 2017, sont particulièrement bénéfiques pour les MPME, la proposition appelle à la pleine mise en œuvre de l'Accord et à l'échange de données d'expérience à cet égard en lien avec les MPME. En outre, elle encourage les Membres à entamer un dialogue avec les parties prenantes situées sur leur territoire, y compris les MPME, lorsqu'ils mènent des consultations sur l'élaboration de mesures de facilitation des échanges.

◆ **Maintenir les renseignements de la base de données intégrée de l'OMC à jour et aussi complets que possible**

L'accès à des renseignements fiables, opportuns et officiels sur les droits de douane et d'autres taxes à l'importation réduit considérablement l'incertitude à laquelle font actuellement face les MPME désireuses de faire du commerce. En 2019, le Comité de l'accès aux marchés de l'OMC a adopté une décision visant à améliorer l'accès aux renseignements relatifs à l'accès aux marchés en actualisant le fonctionnement de la base de données intégrée (BDI), la seule base de données qui regroupe les données tarifaires et statistiques d'importations "officielles" communiquées par les autorités nationales. Cette décision prévoit que les Membres de l'OMC sont tenus de notifier les droits NPF et les droits non réciproques qu'ils appliquent. Elle encourage également les Membres à fournir des renseignements supplémentaires sur l'accès aux marchés, tels que les droits préférentiels dans le cadre d'accords de libre-échange et d'unions douanières, ainsi que sur toutes les autres taxes, redevances et impositions à l'importation. La proposition examinée dans le cadre du Groupe de travail informel sur les MPME encourage la pleine application de cette décision. À cette fin, la proposition recommande de maintenir la BDI de l'OMC à jour et de faire en sorte qu'elle soit aussi complète que possible.

“Cette proposition tient compte du rôle que joue la base de données intégrée de l'OMC dans les travaux de recherche et les analyses sur les MPME menés par des organisations internationales telles que l'ITC, la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et souligne qu'il est important que les Membres fournissent des données et les maintiennent à jour. Elle met également l'accent sur les renseignements supplémentaires que les Membres peuvent fournir sur l'accès aux marchés et sur de nouveaux modes de présentation de ces données ” — Christopher O'Toole, diplomate, Mission permanente du Canada auprès de l'OMC.

PANDÉMIE DE COVID-19: MESURES PRISES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LES MPME

La pandémie touche ces entreprises de manière disproportionnée, venant s'ajouter à des obstacles commerciaux existants bien connus auxquels les MPME font face. Les MPME représentent la majorité des entreprises actives dans les secteurs économiques les plus touchés par les mesures de quarantaine et la perturbation des transports, tels que les services d'hébergement et de restauration, les secteurs culturels et créatifs ou les services de commerce de gros et de détail. Elles perdent des possibilités commerciales en raison des restrictions commerciales visant les produits agricoles imposées par certains gouvernements en réaction à la pandémie. De nombreuses MPME intégrées dans des chaînes de valeur mondiales ont dû faire face à des pénuries de pièces ou de biens intermédiaires, à une baisse de la demande pour les biens intermédiaires qu'elles produisent, voire les deux à la fois. En général, les MPME disposent de faibles réserves en espèces, et leurs inventaires et réseaux de fournisseurs sont généralement plus petits, ce qui signifie qu'elles sont plus facilement et plus rapidement touchées que les grandes entreprises par les chocs de la demande et la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

“En ces temps incertains, nous prenons conscience de la place centrale qu'occupent les MPME dans les moyens de subsistance de nombreuses personnes. Il sera essentiel, pour une reprise économique rapide, de maintenir ces entreprises à flot et de renforcer leur résilience, comme l'a dit le Groupe de travail informel dans sa déclaration ” — Coordinateur du Groupe de travail informel sur les MPME, S.E. M. l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay).

Comme il a été souligné dans la déclaration du Groupe de travail informel, les membres du Groupe de travail sont encouragés à communiquer à titre volontaire des renseignements sur les mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour soutenir les MPME en réponse à la pandémie. Il est crucial pour les MPME d'avoir accès à des renseignements sur la réglementation afin qu'elles puissent s'adapter aux changements rapides apportés aux politiques et utiliser efficacement les mesures de soutien disponibles.

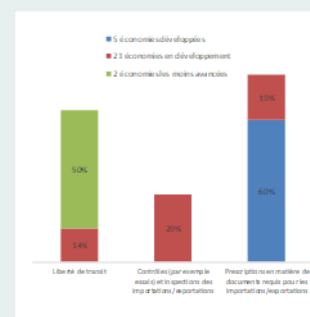
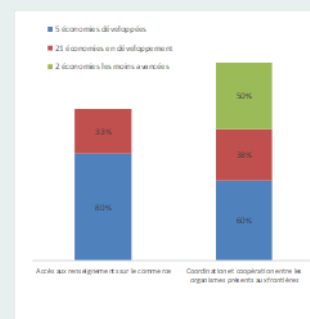
Le Secrétariat de l'OMC a été invité à recenser ces mesures afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les responsables politiques et ainsi promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles qui répondent aux besoins des MPME. Les analyses préliminaires de cette base de données sont présentées dans l'encadré 1.

Résultats de l'étude

En réponse à la COVID-19, le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) a lancé, en coopération avec la Chambre de commerce internationale, une étude mondiale afin d'évaluer, entre autres,

“quelles dispositions relatives au commerce auraient les meilleurs effets si elles étaient appliquées dans le contexte actuel”.

Les graphiques ci-après montrent les réponses données par des représentants du secteur privé de 6 pays développés, de 21 pays en développement et de 2 PMA (résultats exprimés en % du nombre total de pays développés, de pays en développement ou de PMA).



Global Trade Professional Alliance (GTPA)

L'Alliance mondiale des professionnels du commerce (GTPA) est une organisation œuvrant pour l'élaboration de normes internationales en vue d'harmoniser et de favoriser un commerce inclusif et fiable. Elle offre aux MPME un accès à un réseau de fournisseurs de services de confiance ayant les compétences nécessaires pour les aider à développer leurs activités. La GTPA a récemment lancé une série de forums de discussion et de séminaires d'apprentissage en ligne pour aider les MPME à faire face à l'actuelle pandémie de COVID-19.

Comment coopérer avec le Groupe ?

Le Groupe de travail informel a établi plusieurs canaux via lesquels les représentants du secteur privé peuvent partager leurs vues et leurs idées:

Ateliers – Tout représentant d'entreprise intéressé à participer à un atelier ou à organiser une telle activité est invité à contacter le Groupe de travail informel (msmes@mrree.gub.uy, cc email-ersd@wto.org)

Plate-forme d'échange d'idées pour les MPME – disponible [ici](#)

Bulletin d'information – Pour vous inscrire, envoyez un courrier électronique à l'adresse email-ersd@wto.org

Le Secrétariat de l'OMC surveille également les mesures liées au commerce appliquées en réponse à la COVID-19 et les publie sur une page Web consacrée à la COVID-19, disponible [ici](#). Le Secrétariat de l'OMC publie sur cette page Web des rapports sur les effets de la pandémie sur le commerce mondial et sur l'importance du système commercial multilatéral dans la réponse aux défis qu'elle pose. Un de ces rapports examine les effets de la pandémie sur les MPME.

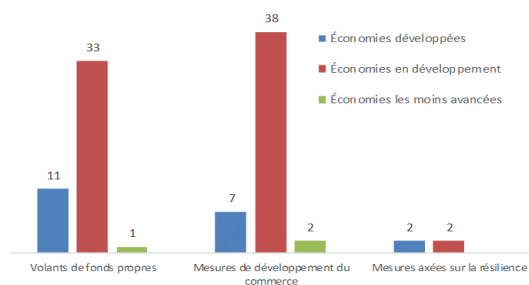
Plusieurs propositions du Groupe de travail informel examinées précédemment sont pertinentes pour répondre aux difficultés économiques rencontrées par les MPME en raison de la pandémie. L'étude lancée par le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) montre qu'un meilleur accès aux renseignements relatifs au commerce et la simplification des formalités douanières bénéficieront aux entreprises (voir les résultats de l'étude du TFAF dans la colonne de droite). En cette période, les MPME ont plus que jamais besoin de transparence. L'accès à l'information, que fournissent le GTH et la nouvelle plate-forme en ligne, est crucial pour permettre aux MPME d'identifier de nouveaux débouchés de marché et ainsi diversifier leurs partenaires de chaîne de valeur. En outre, l'accès à un financement du commerce abordable revêt une importance primordiale pour que les MPME ne disposant pas de liquidités puissent faire face au ralentissement économique en tirant parti des possibilités commerciales. L'échange de bonnes pratiques du Groupe de travail informel en ce qui concerne les mesures facilitant l'accès des MPME au financement offre aux Membres de l'OMC des possibilités d'apprentissage pour mieux soutenir financièrement ces entreprises. Enfin, la simplification des formalités douanières et la rapidité du dédouanement sont également des conditions de la réussite dans le commerce international. La proposition du Groupe de travail d'encourager les Membres à tenir compte des besoins des MPME lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges vise à contribuer à la mise en place de politiques aidant ces entreprises à exploiter les possibilités commerciales qui leur permettent de se relever du ralentissement économique.

Le Groupe de travail informel continue de collaborer étroitement avec le secteur privé et les organisations internationales. Cela est primordial pour identifier les problèmes et les solutions concernant la participation des MPME au commerce international dans le contexte de la pandémie. Le Groupe de travail informel collabore avec l'Alliance mondiale des professionnels du commerce (GTPA) afin de tenir compte de la perspective des MPME dans une enquête à venir qui sera réalisée auprès d'entreprises et dont l'objectif est d'évaluer à la fois l'incidence de la pandémie sur les entreprises et les MPME et leurs stratégies prévues pour surmonter ces difficultés économiques et renforcer leur résilience à l'avenir. Enfin, la Chambre de commerce internationale (ICC) a récemment publié [10 recommandations](#) encourageant les gouvernements à recourir au commerce pour aider les MPME à surmonter les difficultés découlant de la pandémie. Dans une de ses recommandations, l'ICC encourage tous les Membres de l'OMC à rejoindre le Groupe de travail informel sur les MPME et à y accorder la priorité, ainsi qu'à s'employer à obtenir des résultats concrets en lien avec les propositions du Groupe de travail informel.

ENCADRÉ 1—Recensement des mesures de soutien des gouvernements nationaux en faveur des MPME: résultats préliminaires

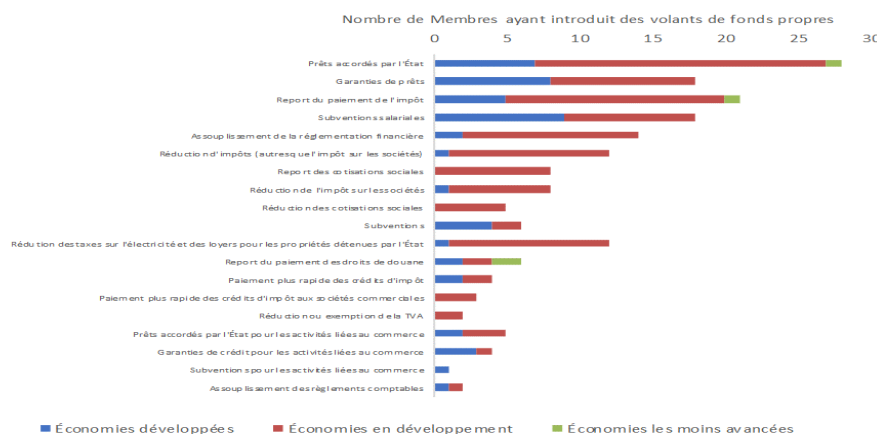
Le recensement des mesures prises par les gouvernements pour soutenir les MPME réalisé par le Secrétariat de l'OMC fournit des résultats préliminaires en ce qui concerne la manière dont les gouvernements ont cherché à aider les MPME pendant la pandémie. Ces mesures peuvent être regroupées dans trois catégories:

Figure 1 – Trois types de mesures mises en place par les Membres de l'OMC pour soutenir les MPME



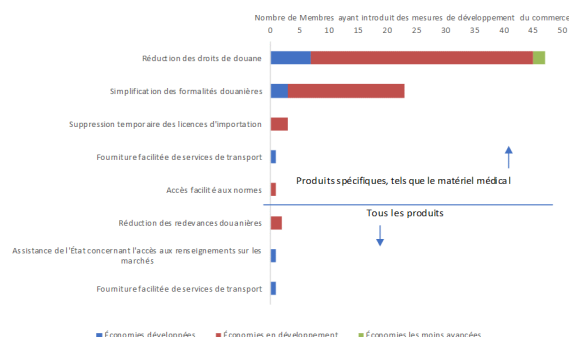
Les volants de fonds propres en faveur des MPME visent à préserver l'emploi et à permettre la poursuite des activités, et ont été introduits par au moins 45 Membres de l'OMC (données d'avril 2020). Ces volants de fonds propres comprennent principalement des prêts accordés par l'État, des prêts garantis par l'État, le report du paiement de l'impôt, des subventions salariales et l'assouplissement de la réglementation bancaire (par exemple les exigences relatives aux taux des réserves obligatoires) (voir la figure 2).

Figure 2 - Volants de fonds propres introduits par 45 Membres de l'OMC



Outre les solutions aux problèmes de trésorerie des MPME, certains Membres de l'OMC ont aussi mis en place des mesures visant à créer des possibilités commerciales pour les MPME. Ces mesures de développement du commerce comprennent essentiellement des mesures douanières, telles que la simplification des formalités douanières ou l'abaissement des droits de douane, en particulier pour le matériel médical et les produits agricoles (voir la figure 3). Quelques gouvernements ont aussi mis en place des mesures de développement du commerce applicables à tous les produits.

Figure 3 – Mesures liées au commerce visant à accroître les possibilités commerciales des MPME



Source: [Aider les MPME à surmonter la crise liée à la Covid-19](#) (OMC, Juin 2020)

Vous avez vous aussi élaboré un outil commercial pratique pour les MPME? Faites-le-nous savoir!

Trade Foresight est un logiciel de développement d'entreprise permettant d'analyser les renseignements relatifs au commerce, tels que les renseignements sur les marchés et la réglementation, en vue d'optimiser les opérations commerciales. En raison de la pandémie de COVID-19, Trade Foresight offre aux MPME un accès gratuit à ses outils d'analyse des marchés pendant 6 mois.

Série de séminaires en ligne lancée par le Cadre intégré renforcé (CIR)

Le CIR est un partenariat entre l'OMC, le FMI, l'ITC, la CNUCED, le PNUD et la Banque mondiale qui vise à coordonner le soutien des donateurs et à mobiliser davantage de ressources au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des PMA. Le CIR organise [une série de séminaires en ligne](#) sur des sujets essentiels relatifs à l'incidence de la COVID-19 sur le commerce dans les PMA, dont certains portent sur les effets de la pandémie sur les MPME.

En ce qui concerne les mesures axées sur la résilience visant à encourager les MPME à renforcer leurs capacités pour surmonter les ralentissements économiques futurs, quelques gouvernements ont mis en place ou ont prorogé des subventions incitant les MPME à numériser leurs processus opérationnels. La numérisation permet aux MPME de pallier la perturbation des chaînes d'approvisionnement en élargissant l'éventail d'acheteurs internationaux et de fournisseurs et en gérant de bout en bout les interactions avec les acheteurs et les fournisseurs via des moyens électroniques, et non plus des moyens papier. Quelques gouvernements recourent aussi à ces subventions pour encourager les MPME à diversifier leurs partenaires de chaîne d'approvisionnement.

POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL POUR LES MPME?

Le Groupe de travail informel sur les MPME est une coalition de 91 Membres de l'OMC à différents stades de développement et de toutes les régions du monde qui ont en commun l'ambition d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Aujourd'hui, 95% des entreprises dans le monde sont des MPME. Bien qu'elles représentent 60% de l'emploi total dans le monde et entre 80 et 99% des entreprises immatriculées dans chaque pays, elles restent sous-représentées et se heurtent à un grand nombre d'obstacles lorsqu'elles veulent s'insérer dans le commerce international. Or lorsque les MPME réussissent à accéder aux marchés internationaux, elles peuvent alors jouer un rôle de catalyseur et permettre ainsi une meilleure répartition des retombées du commerce entre toutes les sections de l'économie. Le Groupe de travail informel sur les MPME entend agir pour que le système multilatéral produise ces retombées économiques grâce à une intégration plus poussée des MPME dans le commerce mondial.

«L'initiative conjointe sur le soutien aux MPME, lancée à Buenos Aires l'année dernière... se poursuit avec une énergie et un enthousiasme réels» -Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, 27 juin 2018

LE CHEMIN VERS BUENOS AIRES 2017

Le Groupe de travail informel sur les MPME a été institué par une déclaration conjointe adoptée à la faveur de la Conférence ministérielle de Buenos Aires en 2017. Cette déclaration trouve son origine dans une proposition de 2015 des Philippines présentant les MPME comme un secteur dynamique, et suggérant que "le Conseil général examine l'arrangement le plus approprié pour faciliter les discussions".

En juillet 2016, le Brunéi Darussalam, la Malaisie, les Philippines, la RDP lao, Singapour et la Thaïlande ont rendu compte d'un atelier tenu en juin sur le thème "Accroître la participation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au commerce international" qui visait à faire mieux connaître le rôle des MPME dans le commerce international.

En mai 2017, au Conseil général, un groupe de 47 Membres (en comptant les Membres de l'UE à titre individuel) a lancé un dialogue informel sur les MPME présidé par S.E. M. l'Ambassadeur Héctor Casanueva (Chili).

En juin 2017, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont présenté une proposition visant à élaborer un programme de travail qui couvrirait des domaines tels que l'information et la transparence, la facilitation des échanges, le commerce électronique et le financement du commerce.

Plusieurs ateliers, dont un sur les expériences régionales et nationales, se sont tenus en octobre 2017 dans la perspective de la onzième Conférence ministérielle afin de faire prendre conscience aux Membres de l'utilité d'un forum spécifique où débattre de la question des MPME à l'OMC. Un projet de déclaration ministérielle a été distribué avant la onzième Conférence ministérielle (veuillez [cliquer ici](#)).



LE GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LES MPME, POUR QUOI FAIRE?

Dans leur Déclaration conjointe de 2017 portant établissement du Groupe de travail informel, les Membres se sont engagés à examiner et à identifier des "solutions horizontales et non discriminatoires" pour améliorer la participation des MPME au commerce international. Le Groupe de travail informel cherche à élaborer des solutions qui s'appliqueraient à toutes les entreprises mais qui pourraient être particulièrement avantageuses pour les MPME, tout en tenant compte des besoins propres aux pays en développement.

"Les MPME sont fondamentales pour nos économies - gagnant-gagnant pour tout le monde - et pour l'emploi, et nous travaillons pour développer le potentiel des MPME dans le commerce international" - S.E. M. José Luis Cancela, Ambassadeur Uruguay, Coordonnateur du Groupe

Coordonnateur général: S.E. M. l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay) (depuis janvier 2018).

Ancien coordonnateur: S.E. M. Hector Casanueva (Chile, Juin 2017-Janvier 2018)

Composition du Groupe de travail informel:

Afghanistan; Albanie; Antigua-et-Barbuda; Arabie saoudite; Argentine; Arménie; Australie; Belize; Brésil; Brunéi Darussalam; Canada; Chili; Chine; Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Dominique; El Salvador; Équateur; Fédération de Russie; Grenade; Guatemala; Guyana; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Macédoine du Nord; Malaisie; Mexique; Mongolie; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Pérou; Philippines; Qatar; RDP lao; République de Corée; République de Moldova; République dominicaine; République kirghize; Royaume de Bahreïn; Royaume-Uni; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam.

Vous pouvez vous abonner à cette newsletter en envoyant un e-mail à email-ersd@wto.org.

